

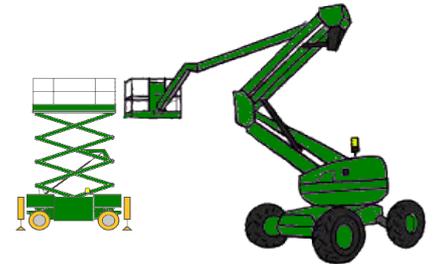
Nacelles R486 Cat. 3A 3B

Formation initiale + Travail en hauteur et harnais

Formation permettant au chef d'établissement de délivrer une **autorisation de conduite** comme prévu par l'article R.4323-56 du code du travail et selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :
1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
2° Des actions d'information et de formation ;
3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Cette formation règlementaire répond à vos attentes



Article R4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation adéquate**.

PROGRAMME

THEORIE

- ✓ Connaissances générales.
- ✓ Technologie des Nacelles.
- ✓ Les principaux types de Nacelle.
- ✓ Stabilité des nacelles.
- ✓ Risques liés à l'utilisation des nacelles.
- ✓ Vérifications d'usage des nacelles.

PRATIQUE

- ✓ Prise de poste et vérification.
- ✓ Conduite et manœuvres.
- ✓ Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

EVALUATION

- ✓ Attestation de réussite au contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique.



Cette session intègre la formation **OBLIGATOIRE** sur les risques liés au travail en hauteur et l'utilisation du harnais.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente

AKTO :

Conseillère PME : Mme Christina Lagin : christina.lagin@akto.fr
Conseillère TPE : Mme Barbara Fontange : barbara.fontange@akto.fr
Conseiller TPE : Mr Flavien Masson : flavien.masson@akto.fr

Public

- ✓ Toute personne souhaitant être formée à la conduite des nacelles en vue d'être autorisé à conduire.

Pré requis

- ✓ Avoir 18 ans.
- ✓ Savoir lire.
- ✓ Avoir effectué une formation « Travail en hauteur + utilisation du harnais ».

Objectifs pédagogiques

- ✓ Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des nacelles.
- ✓ Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des nacelles.
- ✓ Analyser la situation de travail.
- ✓ Prévenir sa hiérarchie si besoin.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 21h

Coût Saint-Pierre

- ✓ 800 € / Personne en interentreprises.
- ✓ En intra entreprise : Nous consulter

Coût Miquelon

- ✓ Nous consulter